Archives parlementaires

Hommage d'une gravure par le citoyen Jugon, Ingouf le jeune, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Hommage d'une gravure par le citoyen Jugon, Ingouf le jeune, lors de la séance du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 346;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16323_t1_0346_0000_7

Fichier pdf généré le 05/11/2020

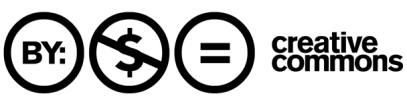

120 L en numéraire, 9 marcs d'argent et environ 2 marcs de galons or et argent, qu'elle destine pour la construction d'un vaisseau qui rappelle le nom et la gloire du *Vengeur*.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi du don à la trésorerie nationale (24).

[*La société populaire d'Argenton à la Convention nationale, le 28 fructidor an II*] (25)

Citoyens représentans,

La société popullaire d'Argenton peu nombreuse et composée de membres peu fortunés, n'est cependant pas restée en arrière lorsqu'il s'est agi de venir au secours des déffenseurs de la patrie ; déja vous avez accueilli honnorablement les différents dons par lesquels elle vous a témoigné son attachement et sa reconnoissance, elle espere que vous ferez le même accueil au nouveau don qu'elle vient de déposer chez le receveur du district d'Argenton de *cent quatre vingt deux chemises et quatorze paires de souillers.*

Un evennement digne du nom français, l'intrépidité et le devouement sans exemple des braves patriotes qui sur le vaisseau *Le Vengeur* se sont aquis une gloire immortelle, a redoublé les efforts de la société, elle nous a chargé de vous offrir la somme *de deux milles cinq cent soixante dix huit livres en assignats, cent vingt livres en numéraire, neuf marcs d'argent et environ deux marcs de galons or et argent ;* elle destine ce don à la construction d'un vaisseau qui rappellera le nom et la gloire du Vengeur.

Elle vous observe que dans la somme en assignats il s'en trouve un de deux cent livres à la face du tiran qui dans un temps trop voisin de la publication de la loy avoit été mis dans sa caisse pour les besoins de la patrie, et que cette circonstance n'a pas permis d'échanger.

Continuez, Représentans à déjouer les trames des ennemis de la patrie, conservez contre eux cette énergie qui vous a rendu plus chers encore aux patriotes, protegez ces derniers et soyez assurés de la reconnoissance et de l'attachement des Français que partage bien sincerement la société populaire d'Argenton.

Salut et fraternité.

PEPIN, *président,* BERNARD, *secrétaire.*

12

Le citoyen Jugon, le jeune [Ingouf, le jeune], **fait hommage d'une gravure qui représente dans le même tableau la révolution périodique de la lumière et des ténèbres, c'est-à-dire, des jours et des nuits d'une année entière.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et le renvoi au comité d'Instruction publique (26).

Le citoyen Ingouf le jeune présente à la Convention un tableau dont les combinaisons donnent naturellement, par les heures, la mesure exacte d'un jour, d'un mois, d'une année, de la vie même, dont il est l'emblême le plus frappant (27).

Législateurs,

Il n'est aucun homme raisonnable qui n'avoue que les beaux arts, bien dirigés, éclairent l'esprit, polissent les mœurs, et réunissent les hommes. Il n'en est aucun qui ne sache que les beaux arts seuls peuvent peindre aux yeux les grands événemens, les traits des hommes célèbres, et les monumens de l'antiquité. Tous les temps, la nature entière, leur sont soumis, et rien de visible n'est échappé au pinceau et au burin ; mais il manquoit à la gloire des arts d'avoir cherché à rendre le grand et merveilleux spectacle de la lumière et des ténèbres, dont la révolution périodique et si artistement compassée indique le temps du travail et celui du repos. J'ai osé peindre cette scène ravissante de la nature ; j'ai entrepris de représenter sous le même aspect la masse totale des jours et des nuits dans une année entière. Pour compléter l'intérêt de ce monument, et le rendre aussi utile à nos usages civils qu'à nos principes moraux, j'y ai joint un calendrier et un cadran chronologique de l'ère vulgaire et de l'ère républicaine ; cette concordance entre les deux styles le rend d'une utilité absolue pour les relations commerciales et pour l'intelligence de l'histoire, première base de notre éducation nationale.

Les combinaisons qui forment le tableau que j'offre à la Convention, donnent naturellement, par les heures, la mesure exacte d'un jour, d'un mois, d'une année, de la vie même dont il est l'emblême le plus frappant : le sage méditera sur la brièveté de la vie dont ce tableau lui montre les deux extrémités. Il verra, dans les douze mois partagés en quatre parties égales, les quatre âges de la vie humaine.

Législateurs, agréez l'hommage de mon travail ; je serai heureux s'il répond à mon zèle, et s'il peut être de quelqu'utilité à mes concitoyens (28).

La Convention décrète la mention honorable du zèle de Ingouf, l'insertion de son adresse au Bulletin, et le renvoi au comité d'Instruction publique (29).

(24) *P.-V.*, XLVI, 3-4.

(25) C 321, pl. 1339, p. 2. Mention du don dans *Bull.*, 6 vend. (suppl.).

(26) *P.-V.*, XLVI, 4.

(27) *Ann. Patr.*, n° 630. *J. Mont.*, n° 150.

(28) *Bull.*, 3 vend. ; *Ann. Patr.*, n° 630 ; *J. Mont.*, n° 150.

(29) *Ann. Patr.*, n° 630.

Persée creative commons